

# Se déplacer autrement



## Covoiturage

Quatre aires de covoiturage ont été mises en place par le Département du Val d'Oise, avec le soutien de la Région Ile-de-France et des centres commerciaux partenaires de l'opération, pour limiter la saturation des grands axes routiers et autoroutiers, réduire les frais de déplacement des Valdoisiens, et participer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Plusieurs opérateurs ([Covoit'ici](#), [Karos](#), [BlablaCar](#), [Mobicoop](#)...) vous permettent d'organiser en amont ces types de déplacements par la mise en relation d'une personne offrant des sièges libres et celle souhaitant en bénéficier.

### **Les aires sont mises à disposition sur les sites de :**

- Décathlon Osny - 2 Avenue de la Plaine des Sports, 95800 Cergy
- Décathlon Herblay-sur-Seine - 12 Mail des Copistes, 95220 Herblay
- Art de vivre - 1 Rue du Bas Noyer, 95610 Éragny
- Cora - 1 Avenue du Président Georges Pompidou, 95120 Ermont
- Grand Val - Boulevard de Tilsit, 95290 L'Isle-Adam

## À vélo, utilisez les stations Vélo2

Circuler librement, conserver la santé, respecter l'environnement, découvrir la ville autrement... [Vélo2](#), le système de vélos en libre-service, est là pour faciliter vos déplacement.

À Osny, grâce à la l'Agglomération de Cergy-Pontoise, une station [Vélo2](#) est à votre disposition à l'angle du boulevard de la Paix, sur la chaussée Jules César.

Les vélos sont utilisables au coup par coup ou avec abonnement, faciles à utiliser 7j/7 de 5h à 2h du matin, avec une remise des bicyclettes 24h/24.

Vous avez un forfait Navigo ? Vos abonnements Vélo2 de vélo peuvent y être ajoutés : une seule carte pour tous vos déplacements !

## Le double sens cyclable

La législation impose que toute voie routière à sens unique et située dans une zone à moins de 30 km /heure peut être empruntée à contresens par les cyclistes.

À Osny, la rue Saint Jean est concernée par cette disposition et une signalétique spécifique est mise en place.